

MÉTALLURGIE (LOIR-ET-CHER) (5 juillet 1991)

Brochure : 3334, IDCC : 2579



Ce document n'est pas une version officielle, il est issu des informations de la base KALI de Legifrance (Journal Officiel). En cas de doute ou de litige, consultez le texte officiel.

Date de génération

15/05/2012

Sommaire

<u>Convention collective des industries métallurgiques et connexes de Loir-et-Cher du 5 juillet 1991</u>	6
<u>Texte de base</u>	6
<u>Convention collective des industries métallurgiques et connexes de Loir-et-Cher du 5 juillet 1991</u>	6
<u>Dispositions générales</u>	6
<u>Domaine d'application</u>	6
<u>Durée. - Dénonciation. - Révision</u>	6
<u>Adhésion</u>	6
<u>Droit syndical</u>	6
<u>Autorisation d'absence</u>	6
<u>Commissions paritaires</u>	6
<u>Panneaux d'affichage</u>	6
<u>Délégués du personnel</u>	6
<u>Préparation des élections</u>	6
<u>Bureau de vote</u>	6
<u>Organisation du vote</u>	6
<u>Comité d'entreprise</u>	6
<u>Embauchage</u>	6
<u>Durée du travail</u>	6
<u>Congés payés</u>	6
<u>Hygiène. - Sécurité</u>	6
<u>Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail</u>	6
<u>Différends collectifs. - Conciliation</u>	6
<u>Avantages acquis</u>	6
<u>Dépôt de la convention</u>	6
<u>Date d'application</u>	6
<u>Textes Attachés</u>	6
<u>Annexe I B1 - Nomenclatures d'activités et de produits</u>	6
<u>Accord relatif à annexe ID2 « barème de la prime d'ancienneté et de la rémunération annuelle garantie »</u>	6
<u>Définition et bénéficiaires</u>	6
<u>Référence horaire et abattement</u>	6
<u>Adaptation à l'horaire de l'entreprise</u>	6
<u>Formule de calcul</u>	6
<u>Sommes à prendre en considération</u>	6
<u>Modalité de calcul en cas d'absence</u>	6
<u>Modalité de calcul en cas de changement de classification</u>	6
<u>Vérification</u>	6
<u>Montant</u>	6
<u>Avenant 'Mensuels'</u>	6
<u>Domaine d'application</u>	6
<u>Essai professionnel. - Période d'essai</u>	6
<u>Embauchage</u>	6
<u>Promotion</u>	6
<u>Remplacement provisoire</u>	6
<u>Bulletin de paye</u>	6
<u>Perte de temps indépendante de la volonté du salarié</u>	6
<u>Classification</u>	6
<u>Rémunérations minimales hiérarchiques Rémunération annuelle garantie</u>	6
<u>Salaires</u>	6
<u>Paie mensuelle</u>	6
<u>Communication des éléments du salaire</u>	6
<u>Salariés âgés de moins de 18 ans</u>	6
<u>Ancienneté</u>	6
<u>Prime d'ancienneté</u>	6
<u>Majorations des heures supplémentaires</u>	6

<u>Majoration d'incommodité pour travail un jour férié</u>	6
<u>Majorations d'incommodité pour travail exceptionnel la nuit ou le dimanche</u>	6
<u>Indemnité de panier</u>	6
<u>Majoration d'incommodité pour travail en équipes successives</u>	6
<u>Pause payée</u>	6
<u>Indemnités d'emploi</u>	6
<u>Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes</u>	6
<u>Travail des femmes</u>	6
<u>Congés de maternité</u>	6
<u>Congé parental d'éducation. - Travail à temps partiel</u>	6
<u>Jours fériés (* 8)</u>	6
<u>Conges payés</u>	6
<u>Congés exceptionnels pour événements familiaux</u>	6
<u>Autorisation d'absence pour soigner un enfant malade</u>	6
<u>Service national</u>	6
<u>Indemnisation des absences pour maladie ou accident</u>	6
<u>Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail</u>	6
<u>Incidence de l'inaptitude physique sur le contrat de travail</u>	6
<u>Préavis</u>	6
<u>Indemnité de licenciement</u>	6
<u>Indemnité de licenciement pour les salariés âgés d'au moins 50 ans</u>	6
<u>Départ à la retraite</u>	6
<u>Déplacements</u>	6
<u>Changement de résidence</u>	6
<u>Clause de non-concurrence</u>	6
<u>Apprentissage</u>	6
<u>Date d'application</u>	6
<u>Annexe</u>	6
<u>Entreprises visées</u>	6
<u>Personnel visé</u>	6
<u>Objet</u>	6
<u>Entrée en vigueur</u>	6
<u>Classement</u>	6
<u>Seuils d'accueil des titulaires de diplômes professionnels</u>	6
<u>Conditions d'accès à la position de cadre</u>	6
<u>Mensuel ayant une grande expérience professionnelle</u>	6
<u>Mise en place du nouveau système dans les entreprises</u>	6
<u>Dispositions transitoires relatives au classement individuel</u>	6
<u>Dispositions transitoires pour les barèmes territoriaux</u>	6
<u>Constat</u>	6
<u>Prévoyance</u>	6
<u>Garantie décès</u>	6
<u>Rente éducation</u>	6
<u>Dispositions communes</u>	6
<u>Dates d'application</u>	6
<u>Dépôt</u>	6
<u>Adhésion</u>	6
<u>Textes Salaires</u>	6
<u>Accord du 6 janvier 2011 relatif aux salaires et à l'indemnité de panier pour l'année 2011</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>I. - Rémunération annuelle garantie (RAG)</u>	6
<u>Définition et bénéficiaires</u>	6
<u>Référence horaire et abattement</u>	6
<u>Adaptation à l'horaire de l'entreprise</u>	6
<u>Formule de calcul</u>	6
<u>Sommes à prendre en considération</u>	6
<u>Modalité de calcul en cas d'absence</u>	6
<u>Modalité de calcul en cas de changement de classification</u>	6
<u>Vérification</u>	6

<u>Montant</u>	6
<u>II. - Rémunérations minimales hiérarchiques (RMH)</u>	6
<u>III. - Égalité de rémunération entre les hommes et les femmes</u>	6
<u>Annexe</u>	6
<u>Accord du 24 janvier 2012 relatif aux salaires et aux primes pour l'année 2012</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>I. - Rémunération annuelle garantie (RAG)</u>	6
<u>Définition et bénéficiaires</u>	6
<u>Référence horaire et abattement</u>	6
<u>Adaptation à l'horaire de l'entreprise</u>	6
<u>Formule de calcul</u>	6
<u>Sommes à prendre en considération</u>	6
<u>Modalité de calcul en cas d'absence</u>	6
<u>Modalité de calcul en cas de changement de classification</u>	6
<u>Vérification</u>	6
<u>Montant</u>	6
<u>II. - rémunérations minimales hiérarchiques (RMH)</u>	6
<u>III. - Égalité de rémunération entre les hommes et les femmes</u>	6
<u>Annexe</u>	6
<u>Textes du BOCC</u>	6
<u>Avenant du 5 juillet 1991 relatif à certaines catégories de mensuels</u>	6
<u>Avenant n° 1 du 17 juillet 2001 à l'avenant « Mensuels » du 5 juillet 1991</u>	6
<u>Accord du 14 février 2006 portant révision de la convention</u>	6
<u>Accord du 23 mars 2006 relatif aux rémunérations 2006</u>	6
<u>Arrêté du 25 juin 2007 portant extension de la convention collective régionale des industries métallurgiques et connexes de Loir-et-Cher et d'avenants et annexes à ladite convention (n° 2579)</u>	6
<u>Accord « Salaires » du 18 décembre 2007 relatif aux RAG 2007, aux RMH 2008 et aux primes</u>	6
<u>Arrêté du 24 avril 2008 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective départementale des industries métallurgiques et connexes de Loir-et-Cher (n° 2579)</u>	6
<u>Arrêté du 5 mai 2008 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective applicable aux entreprises des industries et métiers de la métallurgie de Loir-et-Cher (n° 2579)</u>	6
<u>Arrêté du 27 avril 2009 portant extension d'un avenant à la convention collective applicable aux entreprises des industries et métiers de la métallurgie de Loir-et-Cher (n° 2579)</u>	6
<u>Avenant n° 16 du 23 décembre 2009 relatif aux salaires et aux primes pour 2009-2010</u>	6
<u>Métallurgie (Loir-et-Cher) : Accord du 9 septembre 2010 relatif aux rémunérations annuelles garanties pour l'année 2010</u>	6
<u>Textes du Journal Officiel</u>	6
<u>JORF n°0046 du 24 février 2009</u>	6
<u>JORF n°0067 du 20 mars 2010</u>	6
<u>JORF n°0283 du 7 décembre 2010</u>	6
<u>JORF n°0086 du 12 avril 2011</u>	6
<u>JORF n°0109 du 11 mai 2011</u>	6

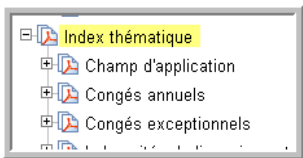
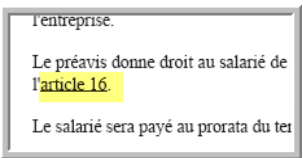
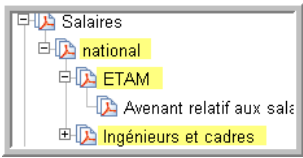
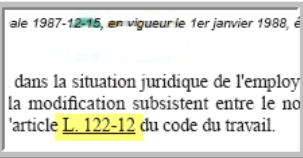
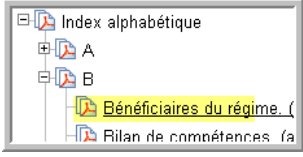
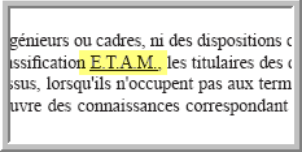
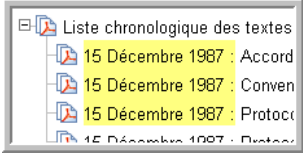
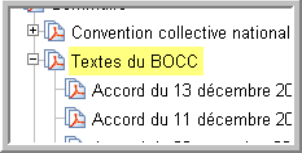
Cet exemplaire de la convention collective que vous recherchez vous est gracieusement offert par eCoco.

Pour activer les liens vers les articles de la convention ou vers les codes, imprimer le texte, obtenir la définition des sigles, utiliser les index thématiques, alphabétiques ou chronologiques, vous avez le choix entre deux produits :

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1967-1216, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employé la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime...Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification E.T.A.M., les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Diction	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt que vous apportez à nos produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

Le plan de la convention collective que vous recherchez vous est présenté ci-dessus : [cliquez ici](#).

Pour obtenir **gratuitement** plus d'informations concernant cette convention collective : [cliquez ici](#)

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1987-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employ la modification subsistent entre le no l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime (Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c assification E.T.A.M., les titulaires des c ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Protoc	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt porté à ses produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)